

Vincent Roselli FRI (fellow en immobilier)



Les documents à avoir en main

Vous vendez votre propriété? Mettez toutes les chances de votre côté et assurez-vous que la transaction se déroule rondement en gardant à portée de main ces documents indispensables :

1. Certificat de localisation de la propriété
2. Test de pyrite, vermiculite, ocre ferreuse, etc., pour les régions concernées
3. Factures des rénovations apportées à la propriété
4. Déclaration de copropriété, le cas échéant
5. Bail ou baux dans le cas d'un immeuble à revenus
6. Relevé de taxes municipales et scolaires
7. Relevé des frais mensuels d'électricité
8. Relevé de frais de combustible
9. Relevé des frais fixes associés à la propriété
10. Contrat de location, le cas échéant
11. Documents démontrant la garantie pour les travaux effectués, le cas échéant
12. Plan de la propriété, si en votre possession

(source : site OACIQ)